

## COMMUNE DE

## 07590 ST ETIENNE DE LUGDARES

**Compte-rendu de la séance du Conseil municipal du 13 avril 2022 à 18 heures**

Le 13 avril 2022 à 18 heures, les membres du Conseil municipal, dûment convoqués, se sont retrouvés dans la salle de la mairie de Saint Étienne de Lugdarès sous la présidence de Madame Françoise BENOIT, Maire.

Présents : Madame Françoise BENOIT, Monsieur Cyril MALLET, Monsieur Henri DARBOUSSET, Monsieur Dominique TEYSSIER, Monsieur Grégory MICHEL, Monsieur Sébastien DURHÔNE en visio conférence et Madame Elisabeth FALGON (arrivée à 20h30)

Absents : Madame Nadège BARE, Monsieur Gaëtan TERME, Monsieur Benjamin SUBLIME

Excusé : néant

Procurations : Monsieur Thierry JOUVE à Monsieur Henri DARBOUSSET

Secrétaire de séance : Monsieur Grégory MICHEL

1. Examen et vote des comptes de gestion et administratif du budget général
2. Affectation des résultats 2021 du budget général
3. Ajustement de l'état de la dette du budget eau & assainissement
4. Subventions exceptionnelles au budget chaufferie
5. Subvention d'exploitation au budget eau et assainissement
6. Régularisations comptables (intégrations, investissements antérieurs)
7. Budgets primitifs 2022

L'ensemble des comptes présentés sont disponibles en Mairie et seront visibles sur le site internet de la Commune. Les 7 premiers points de l'ordre du jour ont tous été adoptés à l'unanimité.

8. Demandes de subventions : camping, micro-crèche, aire de jeux

Les projets sont exposés et acceptés à l'unanimité.

Seul le plan de financement du camping est à ce jour établi et adopté unanimement par les membres du conseil municipal. Les demandes de subvention liées à ce projet pourront donc être envoyées.

9. Soumission au régime forestier d'une partie de l'ancienne section de La Gazelle

L'intérêt d'une gestion durable sur les 10 parcelles de terrain, section BI 5, 13, 58, 59, 63, 65, 66, 67, 70 et 72 pour une contenance totale de 25ha est reconnu et une demande d'application du régime forestier sur 22ha4604 sera effectuée, avec pour la BI 13 uniquement la partie ouest. Il est décidé de confier l'ensemble des actes administratifs permettant l'aboutissement de ce dossier à l'ONF avec 6 votes favorables, 1 abstention (Elisabeth FALGON) et 1 contre (Henri DARBOUSSET).

10. Inscription des coupes de bois 2022 à l'état d'assiette

Les propositions de l'ONF concernant les coupes à assoir en 2022 en forêt communale sont adoptées à l'unanimité et le pouvoir est donné à Mme le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

11. Service civique : demande d'agrément

Les besoins se font ressentir à l'école pour étoffer le corps enseignant au regard de l'effectif croissant des enfants en bas âge. Une demande d'agrément sera déposée pour bénéficier du service civique.

12. Questions diverses

Le conseil municipal devra se prononcer sur le choix de l'emplacement des containers enterrés ou semi-enterrés. Dans le bourg centre, rajouter un point de collecte central paraît nécessaire.

Le Dr Fang Fang CHEN CHEN vient de nous informer qu'elle ne donnera pas suite à son projet d'installation sur la Commune. Le cabinet de recrutement sera donc relancé.

Des solutions d'économie d'énergie en matière d'éclairage public sont à l'étude.

Lors du dernier contrôle des travaux d'amélioration de la desserte forestière de La Chaze, des non conformités ont été relevées par un chargé de mission Natura 2000, au niveau des superficies des aires de stockage et des passages busés de 2 ruisseaux assurant la continuité écologique dont nous n'avions pas eu connaissance car le détail de ces prescriptions de 2018 et 2019 ne nous a pas été transmis. Cela entraîne dans l'immédiat un blocage des financements attendus avec des réductions de subventions prévisibles. Des travaux de mise en conformité devront s'effectuer dans les 5 mois à venir.

L'agence immobilière langonnaise propose un service de gestion des locations saisonnières auquel l'ensemble du conseil municipal ne souhaite pas adhérer.

Les membres du conseil municipal remercient Pierre BRUN et Bernard ATEK pour leur aide et le prêt de matériel qu'ils ont consenti à la Commune afin de faciliter la taille de nos arbres et de solutionner le problème d'entrée d'eau à l'église.

Une délibération avait été prise pour permettre l'exercice du travail à temps partiel à hauteur de 80%. Il est décidé à l'unanimité de modifier cette délibération pour rendre possible l'exercice du travail à mi-temps.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

A St Etienne de Lugdarès, le 18 avril 2022

Mme le Maire,  
Françoise BENOIT